



Annonce mensongère sur la rémunération

Par **snawak**, le **07/08/2012** à **17:13**

Bonjour, rnMars 2012, je postule sur un poste demandant 1 an d'expérience. La rémunération est fixée entre 1800 et 1900E bruts. rnJ'ai 2 ans d'expérience et je suis retenue pour le poste. rnPendant 1 mois, le responsable me dit de patienter pour connaître où je me situe dans la fourchette car tout se décide au siège à Paris. rnQuelques jours avant de démarrer, on m'annonce que mon salaire est fixé à 1700E, qu'il n'est pas négociable et que si le poste ne m'intéresse plus, il me faut donner une réponse rapide pour que l'on recrute quelqu'un d'autre. rnPréparée psychologiquement à quitter ma région pour ce poste et ayant arrêté mes recherches d'emploi, j'accepte le poste malgré tout, croyant naïvement qu'il s'agissait d'une erreur "humaine". rnrnA mon arrivée, j'ai contacté mon N+2 afin de lui expliquer les conditions de mon embauche. Il m'a proposé de faire des démarches pour augmenter mon salaire mais depuis 2 mois et demi, rien ne bouge. rnrnQue puis-je faire? rnrnMerci beaucoup..

Par **DSO**, le **08/08/2012** à **11:41**

Bonjour,rnrnMalheureusement, vous ne pouvez pas faire grand chose sauf si vous avez un courrier de promesse d'embauche stipulant le montant de la rémunération.rnrnCordialement,rnDSO

Par **snawak**, le **08/08/2012** à **16:57**

Bonjour, merci pour votre réponse.rnrnJe dispose de l'annonce parue à Pôle Emploi où est stipulé le montant de la rémunération.

Par **DSO**, le **08/08/2012** à **17:18**

Cela n'a malheureusement aucune valeur juridique, car ce n'est pas un engagement formel de la part de l'employeur, qui peut très bien revoir sa position au vu de votre CV.rnrnDSO